

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, GRAFTIEAUX Hélène, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, MOUROUGASSIN Valérie, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration : LANGENBRONN Mickaël à AMBIEHL Régine

Absents excusés : DIDIER Dominique, GULLY-VOINSON Mathieu

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés : **DÉSIGNE** Oriana KUHN, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2025

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 19 mai 2025 est :

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Acquisition d'un véhicule communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés : **DÉCIDE** l'acquisition d'un véhicule Toyota proposé par l'entreprise TOYS MOTOR COLMAR au prix de **21 846,76 € TTC** avec la reprise de l'ancien véhicule.

4. Validation de devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie, des fenêtres et volets roulants de la salle du conseil municipal, ainsi que de la porte et des fenêtres de l'atelier communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés : **DÉCIDE**

- La validation du devis de l'entreprise FERMETURE DU RHIN pour un montant de **7 550,40 € TTC** correspondant à l'atelier municipal ;
- La validation du devis de l'entreprise FERMETURE DU RHIN pour un montant de **20 528,40 € TTC** correspondant à la Mairie ;

5. Personnel communal

a. Création et suppression d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : **DÉCIDE**

- A compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi permanent de secrétaire général de mairie est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minute (soit 35,00/35,00^{èmes}) ;
- L'emploi permanent de secrétaire général de mairie disposant d'une durée hebdomadaire de 28 heures 00 minutes (soit 28,00/35,00^{èmes}) est supprimé.

b. Création et suppression d'un emploi permanent d'agent d'animation ALSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : DÉCIDE

- A compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi permanent d'agent d'animation ALSH est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures 00 minute (soit 20,00/35,00^{èmes}) ;
- L'emploi permanent d'agent d'animation ALSH disposant d'une durée hebdomadaire de 16 heures 55 minutes (soit 16,92/35,00^{èmes}) est supprimé.

6. Proposition pour la gestion de l'eau au 1er janvier 2026 sur le territoire situé au sud de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : DÉCIDE d'adopter le schéma de gouvernance proposé par délibération du Comité du SIAEP de Munchouse et Environs, à savoir un syndicat unique sur le sud du territoire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach à compter du 1^{er} janvier 2026.

7. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : DÉCIDE d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité.